

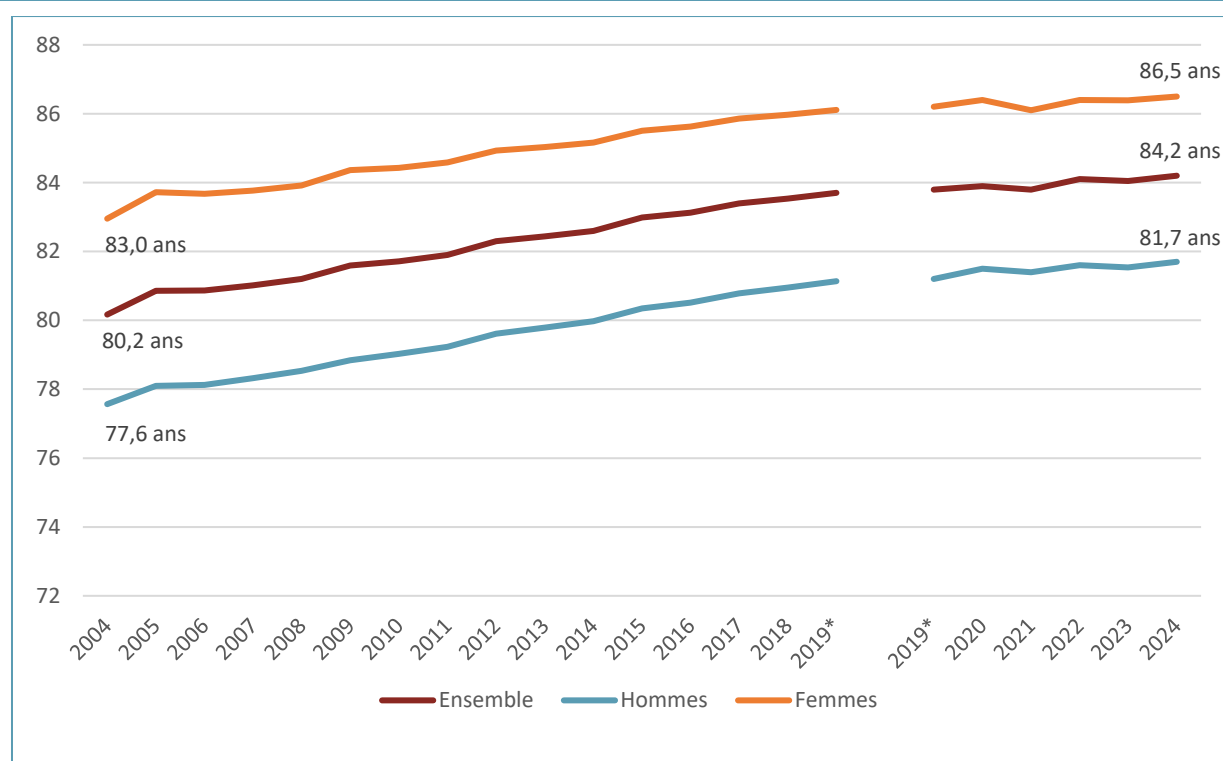
4.2 L'ÂGE AU DECES ET LA DUREE DE SERVICE

4.2.1 L'âge au décès

En 2024, l'âge moyen au décès était de 84,2 ans, 86,5 ans pour les femmes et 81,7 ans pour les hommes

Entre 2004 et 2024, l'âge au décès des retraités du régime général a augmenté de 4 ans, passant de 80,2 à 84,2 ans. Cette augmentation est légèrement plus faible pour les femmes, avec un âge au décès qui passe de 83 à 86,5 ans, soit + 3,5 ans, que pour les hommes dont l'âge au décès est passé de 77,6 à 81,7 ans soit + 4 ans. L'évolution de l'âge au décès des retraités du régime général accompagne l'augmentation de l'espérance de vie de la population française (entre 2004 et 2024, + 3,3 ans pour les hommes et 1,8 ans pour les femmes, cf. « statistiques et études complémentaires »).

Évolution de l'âge au décès



Source : SNSP et SNSP-TI

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général (hors outils de gestion de la Sécurité sociale pour les indépendants jusqu'à 2018), par année de décès (données 2024 arrêtées au 30 avril 2025).

* Rupture de série à la suite de l'intégration du régime des travailleurs indépendants au régime général.

Statistiques et études complémentaires

- **Espérance de vie à divers âges : données annuelles de 1994 à 2024**

Insee : Chiffres-Clés – janvier 2025

4.2.2 La durée de service de la pension

En 2024, la durée moyenne de service de la pension des retraités du régime général était de 22 ans, 23 ans pour les femmes et 20 ans pour les hommes.

Les retraités du régime général décédés en 2024 percevaient un droit du régime général depuis 21,8 ans en moyenne. Cette durée de service est plus élevée pour les femmes (23,4 ans) que pour les hommes (20,1 ans), bien que ces derniers partent à la retraite plus tôt, cette différence s'explique par une espérance de vie plus élevée pour les femmes. En effet, l'âge au décès des femmes est supérieur de près de 5 ans à celui des hommes.

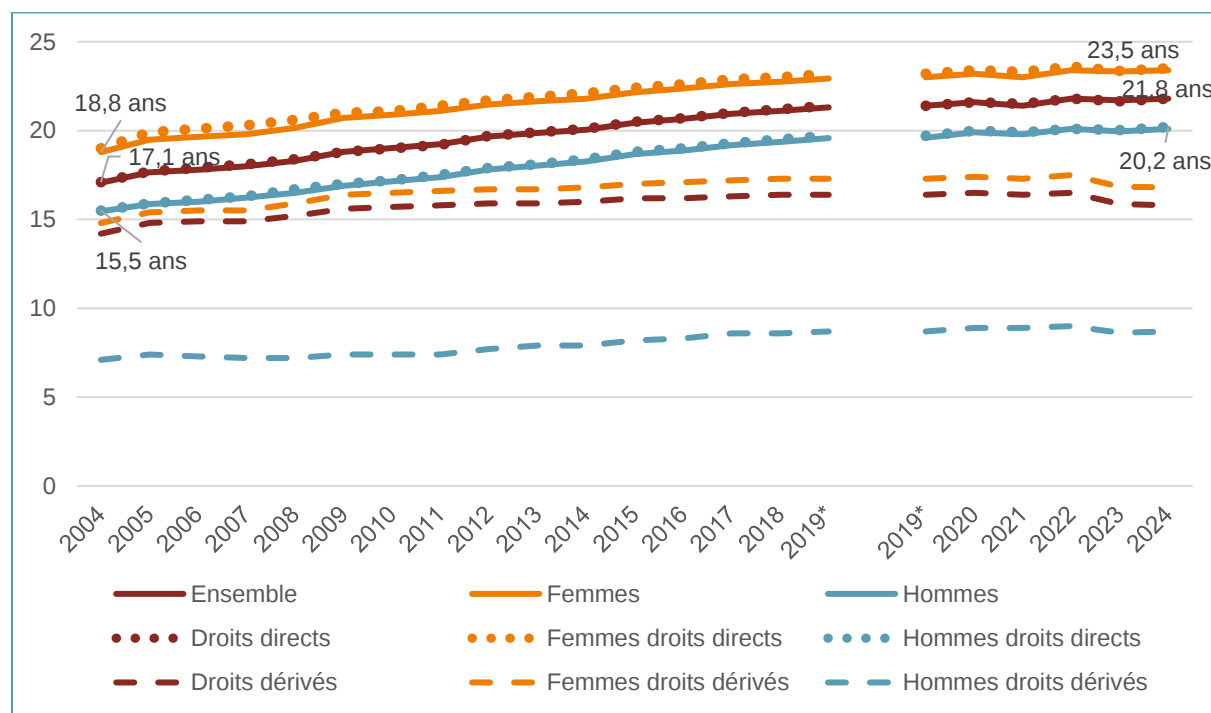
Les bénéficiaires d'un droit direct perçoivent leur droit en moyenne 6 ans de plus que les bénéficiaires d'un droit dérivé (21,8 ans contre 15,8 ans). Cela s'explique en partie par l'âge d'obtention des droits dérivés étant bien plus élevé (75,9 ans) que pour les droits directs (63,5 ans) (cf fiche 2.1.2 et 2.2.2).

Entre 2004 et 2024, la durée de service moyenne de la pension a augmenté de près de 5 ans, passant de 17,1 à 21,8 ans. Pour les femmes cette durée est passée de 18,8 à 23,4 ans tandis que pour les hommes elle est passée de 15,5 à 20,1 ans.

La durée de service moyenne du droit direct est passée de 17,1 ans à 21,8 ans (soit une augmentation de 4,7 ans ou + 27 %). Pour les hommes, cette durée de service est passée de 15,5 à 20 ans (+ 4,5 ans ou + 30 %) et pour les femmes de 19,0 à 23,5 ans (+ 4,5 ans ou + 24 % d'augmentation).

Concernant les droits dérivés, la durée moyenne de service de la pension est passée de 14,2 à 15,8 ans (soit une augmentation de 1,6 ans ou + 11 %). Pour les hommes cette durée est passée de 7,1 à 8,7 ans (+ 1,6 an ou + 23 %) tandis que pour les femmes la durée moyenne est passée de 14,8 à 16,8 ans (+ 2 ans ou + 14 %).

Évolution de la durée de service de la pension par type de droit



Source : SNSP et SNSP-TI

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général (hors outils de gestion de la Sécurité sociale pour les indépendants jusqu'à 2018), par année de décès (données 2024 arrêtées au 30 avril 2025).

* Rupture de série à la suite de l'intégration du régime des travailleurs indépendants au régime général.